



## Descriptif des activités d'un/e ambassadeur/rice HfE

### Objectif

En dispensant des leçons de démonstration, l'ambassadeur/rice (re)familiarise les enseignants et élèves avec la pratique du handball. Il/elle démontre les possibilités d'enseigner le handball en tenant compte de l'environnement scolaire ainsi que de l'âge et des aptitudes des élèves.

### Activités

- établit et soigne le contact avec l'école avec l'aide du club local
- donne des leçons (selon le contingent attribué) dans les établissements scolaires intéressés d'un district défini
- peut donner des leçons dans un autre district, mais uniquement après l'accord du/de la responsable HfE de la région
- soutient le club lors de l'organisation du tournoi scolaire local
- est la personne de contact de l'école
- fait le lien avec les coordinateurs/rices des clubs locaux afin d'intégrer les enfants intéressés dans les mouvements de relève
- signe une convention avec la FSH pour qu'il/elle puisse facturer ses leçons données selon le contingent du club

### Formation

- Le document «[Conditions de formation HfE](#)» constitue la base pour la formation de l'ambassadeur/rice HfE. La formation s'inspire de la conception J+S de l'OFSPPO.
- La reconnaissance J+S de Handball, Allround resp. Sport scolaire ou un diplôme d'enseignement est la condition à la convention d'ambassadeur/rice HfE.
- Idéalement avant la première leçon donnée, l'ambassadeur/rice suit l'introduction administrative HfE, donnée généralement par le/la responsable HfE. L'introduction administrative HfE doit obligatoirement être suivie durant la première année de la convention.
- Au cours de la première année, l'ambassadeur/rice HfE doit suivre un module J+S de perfectionnement «HfE» ou, s'il dispose d'une reconnaissance J+S Sport scolaire, un module J+S de perfectionnement «Découvrir un sport – Handball». S'il dispose d'un diplôme d'enseignement mais pas de reconnaissance J+S, il doit suivre un cours de moniteur Handball ou une formation continue pour enseignants en handball.
- À l'issue de la dernière formation continue, la reconnaissance en tant qu'ambassadeur/rice HfE est valable pendant 10 ans sans obligation de formation continue HfE.

Section Promotion du Handball, le 1<sup>er</sup> janvier 2026